



Paris, le 7 janvier 2025,

À l'attention de

Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE,
Directrice générale de l'AEFE
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
23 place de Catalogne
75014 PARIS

Objet : Publication des postes susceptibles d'être vacants.

Madame la Directrice Générale,

Nous vous alertons à nouveau sur la décision prise unilatéralement par l'Agence de publier, pour les postes susceptibles d'être vacants, **uniquement ceux des personnels en fin de premier contrat**. Ce choix aura des conséquences désastreuses sur les établissements et les acteurs du réseau.

En effet, cette année, ne sont plus publiés les postes des personnels qui, en cours de contrat, participent :

- à des recrutements autres (poste spécifique au mouvement national, poste en école européenne, poste en collectivité d'outre-mer...),
- à des concours (personnel de direction, IPR, autres concours de la Fonction publique)
- au mouvement interacadémique ou interdépartemental de manière conditionnelle (en demandant une académie / département autre que leur académie/ département d'origine).

Il en résulte que les chef-fes d'établissements ne seront plus en mesure d'anticiper les éventuels recrutements en temps et en heure. En effet, les résultats de ces mobilités seront connus en février-mars, des postes se libèreront mais les CCPL ne disposeront d'aucun vivier de candidature. **La publication tardive des postes rendra le recrutement beaucoup plus aléatoire :**

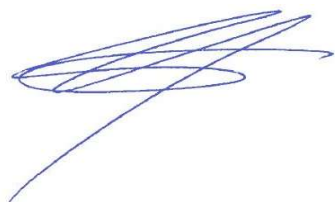
- peu de personnels se portent candidats après mars, du fait de la saisonnalité des candidatures et de la maturation du projet d'expatriation : la mobilité en famille se prépare, notamment en cas de candidatures doubles où les agent-es cherchent toujours des postes aux mêmes endroits.
- beaucoup de personnels auront déjà obtenu des postes ailleurs ;
- vu les délais de candidature puis de traitement des dossiers, le détachement serait demandé après le 31 mars : au second degré, l'accord du détachement par le MEN ne serait plus automatique et dépendrait de l'accord du rectorat ; au premier degré, la probabilité de refus par les DASEN est encore plus élevée après le 31 mars qu'avant.

Ce mode opératoire va donc **fragiliser et réduire les viviers de candidatures de titulaires**, alors même que l'attractivité des postes tend à s'éroder, comme en témoigne le nombre persistant de postes de détachés non pourvus depuis 2 ans. Il accroît la probabilité **de refus de détachement**.

Au final de nombreux postes ne seront pas pourvus car le vivier local est souvent insuffisant voire inexistant, notamment dans les zones posant déjà problème. Nous ne pouvons d'ailleurs pas croire et encore moins accepter que cette mesure, si elle venait à être maintenue, ait pour seul but de fermer davantage de postes car ils seraient non pourvus. Elle va donc totalement à l'encontre d'une bonne gestion RH des emplois de détaché.es dans le réseau. **Les conséquences à la rentrée 2025 seraient lourdes pour les établissements, les élèves et les familles.**

Nous vous demandons donc solennellement, Madame la Directrice Générale, de ne pas provoquer un dysfonctionnement grave qui affectera considérablement le réseau, et de revenir sur cette décision en donnant consigne de publier l'ensemble des postes qui seraient susceptibles d'être vacants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos respectueuses salutations.



Clémence CHAUDIN
SNUipp-FSU Hors de France



Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France



Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France